



Règlement de la compétition

Rallye VTT Emotions

26 avril 2026

RÈGLEMENTS DE LA COURSE

1. Participation

Le Mountain Bike Rally Emotions (MTBRE) est organisé dans le cadre de Lugano Bike Emotions (LBE, organisateur). Tous les inscrits et participants doivent accepter et respecter le présent règlement et les exigences énoncées dans les points suivants.

2. Image

Les concurrents s'engagent à ne pas afficher de publicités à caractère obscène, politique ou caractère obscène, politique ou religieux ou en conflit avec les sponsors officiels de l'événement et/ou les organisateurs. En outre, ils acceptent l'utilisation par l'organisateur d'images, statiques ou animées, qui seront prises pendant l'événement et qui seront utilisées à des fins promotionnelles.

3. Dispositions

Les participants au MTBRE certifient être en bonne santé, donc aptes à pratiquer une activité sportive intense, et dégagent l'organisateur de toute responsabilité à cet égard. La participation est subordonnée à l'utilisation de bicyclettes, de type musculaire MTB.

4. Étapes et départ

La course se déroulera sur une distance de 60 km, en cinq étapes spéciales (EP) chronométrées, reliées par des sections de transfert. Le départ officiel sera précédé d'un briefing dans le centre-ville, auquel tous les participants au MTBRE doivent assister. Les concurrents recevront toutes les informations relatives à la course et à la sécurité de l'itinéraire. Un créneau horaire de départ sera donné à chaque PS, tandis qu'à la fin de la PS3, un créneau horaire maximum sera fixé au-delà duquel le participant sera éliminé de la course (valable pour les participants inscrits au Grand Parcours).

Les départs des concurrents se feront à une cadence de 15 secondes. L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de PS et les itinéraires de transfert pour des raisons de sécurité des concurrents. Sur les tronçons de route ouverts à la circulation, les concurrents doivent se conformer au code de la route suisse et adopter un comportement respectueux.

5. Ordre de départ

Les athlètes prendront le départ dans le créneau horaire défini par l'organisateur. Les départs de l'ES 1 se feront en groupes selon les catégories avec un intervalle de 30 secondes, tandis que les départs des ES 2-3-4-5 se feront individuellement toutes les 15 secondes dans la limite du temps de départ maximum.

6. L'itinéraire

Les épreuves spéciales seront alignées et respecteront les caractéristiques et règlements des courses XCM (cross-country et marathon). Un ou plusieurs contrôles de passage pourront être effectués au cours de chaque étape. L'absence de passage à l'un de ces points entraînera la mise hors course.

7. Zones techniques

L'organisateur prévoit 2 zones techniques à la fin des ES 2 et 4.

8. Zones de ravitaillement

Des zones de ravitaillement sont prévues à la fin de chaque épreuve spéciale.

9. Règles de sécurité

Le port du casque et des gants est obligatoire sur l'ensemble du parcours de chaque étape.

Chaque athlète doit être en possession d'un téléphone portable (en état de marche) pendant toute la durée de la course.

L'organisateur fournira un équipement de suivi de position par signal GPS qui doit être sur le coureur à tout moment et retourné au point d'information dans le village LBE au centre-ville à la fin de la course.

Une assurance privée avec couverture accident est obligatoire avant l'inscription. L'affiliation à la REGA (Garde aérienne suisse de sauvetage) est également recommandée.

10. Obligations du concurrent

- Le participant doit observer les règles normales de diligence en matière de respect de l'environnement et des infrastructures
- Aucun déchet de quelque nature que ce soit ne doit être laissé sur le parcours.

- L'itinéraire indiqué doit être scrupuleusement suivi.
- Le concurrent est tenu de prêter assistance en informant en temps utile la direction de course aux numéros indiqués
- Il doit privilégier l'esprit sportif à l'esprit de compétition et se conformer à toutes les décisions de l'organisation.
- Respecter le code de la route.
- Le non-respect des règles mentionnées dans cet article entraînera la mise hors course.

11. Santé et sécurité des participants

Chaque participant s'engage à « être suffisamment entraîné pour participer à cette course et à être en bonne santé ».

Pour les appels de détresse sur les différents parcours, l'organisateur et les concurrents sont conscients que l'intervention se fera par un appel à la CENTRALE 144 ; les organes de sécurité détermineront eux-mêmes le mode de sauvetage et de premiers secours.

En principe, l'équipe médicale sera positionnée au départ et à l'arrivée des différentes étapes ; des postes mobiles seront prévus tout au long du parcours par le biais d'un plan de sécurité intégré. L'organisateur mettra en place un service de sécurité approprié afin de coordonner l'ensemble des services d'urgence déployés pour la réussite de l'événement.

La direction de course et le personnel médical et sanitaire présent peuvent obliger un participant en état de détresse manifeste à interrompre immédiatement la course.

S'il continue de son propre chef, malgré les recommandations, l'organisateur n'est tenu à aucune obligation d'assistance ou de surveillance.

12. Signalisation de l'itinéraire

L'itinéraire sera balisé par des flèches, des sangles et des panneaux. Le non-respect de ce balisage entraîne la disqualification de l'athlète.

13. Temps maximum

Le temps maximum de la course sera fixé par le directeur de course en fonction des conditions météorologiques et de l'heure de la course.

14. Pénalités

Le non-respect des règles et du présent règlement peut entraîner la disqualification de la course.

15. Modifications de l'itinéraire

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

16. Réclamations

La direction de course n'acceptera que les réclamations signées par le participant individuel, soumises par écrit dans la demi-heure suivant l'affichage de l'ordre d'arrivée non officiel et accompagnées d'une preuve justifiant la réclamation (le nom du plaignant ne sera pas nécessairement divulgué). Une caution de CHF 100. - sera exigée pour déposer une réclamation et ne sera restituée que si la réclamation est acceptée.

17. Inscription

Le nombre maximum de participants est fixé à 250.

18. Remise des prix

La remise des prix aura lieu dans le « village » Lugano Bike Emotions au centre-ville. Les prix peuvent être combinés et ne seront remis qu'aux gagnants présents. Les prix par catégorie ne seront attribués que si au moins trois concurrents composent la catégorie. Les ordres d'arrivée suivants seront pris en compte

- “More than Kids”: moins de 23 ans H/F (année de naissance 2004-2011)
- “Young Leaders”: entre 23 et 39 anni H/F (année de naissance 1987-2003)
- “Senior Guys”: entre 40 et 59 anni H/F (année de naissance 1967-1986)
- “Evergreens”: 60 ans et plus H/F (année de naissance 1966 ou avant)
- “Better Together”: en duo composé de personnes de tout genre, sans limite d'âge

Les prix non retirés ne seront pas envoyés.

19. Divers

L'organisation MTBRE se réserve le droit d'apporter des changements et des modifications même substantielles au présent règlement, au parcours, aux lieux d'étapes ou au nombre d'étapes. Toute modification du règlement, pendant le déroulement de l'épreuve, sera communiquée aux concurrents au départ de chaque étape.

20. Renonciations

En cas d'abandon, le concurrent inscrit peut prétendre au remboursement de 80% du montant de l'inscription en le notifiant à l'organisateur 30 jours avant l'épreuve. La date

prise en compte pour le remboursement est la date à laquelle l'organisateur a pris connaissance de la renonciation. La renonciation doit être faite par écrit, par e-mail ou par lettre. En cas d'annulation pour des raisons météorologiques, l'organisateur remboursera 50 % du droit d'inscription.

21. Abandons

Le concurrent qui a abandonné ou qui a été éliminé pour avoir atteint le temps maximum doit se rendre au point d'arrivée à Tesserete pour la remise de la puce de chronométrage et au point info village LBE au centre-ville pour le système de repérage GPS.

22. Plaque d'immatriculation

Les concurrents doivent obligatoirement porter, intact, non modifié, sans ajout, le numéro de course et les autres éléments de l'épreuve.

23. Briefing

Le départ officiel sera précédé d'un briefing dans le centre-ville auquel tous les participants au MTBRE devront assister. Au cours de ce briefing, qui se déroulera en italien et en anglais, les concurrents recevront toutes les informations nécessaires pour trouver l'itinéraire et les difficultés éventuelles des étapes seront signalées. Au départ des différentes étapes, le responsable informera les concurrents des éventuelles dispositions particulières liées à l'étape.

24. Annulation ou report de l'épreuve

Si un cas de force majeure devait reporter ou rendre impossible la tenue du MTBRE, à l'appréciation incontestable du comité d'organisation, la compétition pourrait être annulée à tout moment sans que l'organisation du MTBRE ne puisse être tenue pour responsable vis-à-vis des participants.

25. Matériel de course obligatoire

- Casque de VTT, gants de VTT et équipement approprié en parfait état de marche.
- Téléphone portable
- Dossard (fourni par l'organisateur)
- Appareil GPS (fourni par l'organisateur)

26. Protection des données

L'utilisation des données personnelles est régie par la déclaration de protection des données à l'adresse www.luganobe.ch, à laquelle nous renvoyons pour de plus amples informations et qui fait partie intégrante du présent règlement.

Les photos et les films pris dans le cadre de notre événement peuvent être utilisés gratuitement à la télévision, sur Internet, dans notre matériel publicitaire, dans nos magazines et dans nos livres.